

LA MESSE CHANTEE, SOMMET DE LA VIE PAROISSIALE

par le R. P. DOM LAMBERT BEAUDUIN, O. S. B.

« Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat... Le septième jour est consacré à Jéhovah, ton Dieu » (Exode, x, 8-10). Cette réserve sacrée, cette mise à part du Jour saint par Jéhovah, a constitué la loi fondamentale du culte d'Israël; et l'Église naissante, sans discontinuité et comme naturellement, a fait du dimanche le jour consacré au Seigneur, le centre de tout son culte.

Or la célébration des saints Mystères eucharistiques est l'Acte suprême qui confère au jour du Seigneur cette consécration solennelle. La participation fervente de tous les Frères à la Synaxe eucharistique du dimanche, a toujours été la démarche chrétienne par excellence, accomplie fidèlement par tous les chrétiens, parfois même au péril de leur vie. Tellement que dans l'estimation de tous, le maintien et le développement de la vie religieuse dans une communauté chrétienne est indissolublement liée à la sanctification fidèle du dimanche.

Telle est l'idée maîtresse de notre Congrès. Mon argument n'envisage qu'un point de ce vaste sujet, à savoir : cette action souveraine de la messe dominicale dans la vie du peuple chrétien ne se réalise pleinement que si la messe trouve son plein rayonnement; en d'autres termes la liturgie eucharistique solennelle seule, la messe chantée (nous fixerons tout de suite le sens de cette expression) est capable de constituer dans la paroisse le vrai foyer de la vie chrétienne.

Sans doute le précepte est accompli par l'assistance à la messe basse; sans doute aussi toute la paroisse ne peut assis-

ter à la grand'messe; mais il doit être entendu par tous que l'Acte central de la vie paroissiale, la réunion plénière et officielle de la famille chrétienne est la grand'messe dominicale. Tous : clergé, religieux et religieuses, hommes d'œuvres, fidèles, tous doivent professer ce principe comme un axiome d'apostolat. Rien jamais ne doit compromettre ou diminuer l'importance primordiale de cet Acte central. Si la petite messe matinale ou méridienne satisfait au précepte et se justifie pleinement par les exigences de la vie domestique, il doit être entendu que ce n'est pas cette liturgie de catacombes et de persécutions qui restaurera la vie paroissiale. Tout doit donc être mis en œuvre tant par le clergé et les religieux enseignants que par les fidèles pour créer dans la paroisse cette conviction communautaire et pour donner à la messe dominicale son maximum d'efficacité spirituelle : elle doit devenir le foyer de convergence et le centre de gravité de notre apostolat. Pour ne prendre qu'un exemple entre tant d'autres : consacrer de longues heures à la préparation d'une séance dramatique (ce qui est bien); et marchander d'autre part son temps et ses efforts pour assurer à la grand'messe toute sa perfection dans tous les domaines (et ici rien n'est secondaire ni mesquin) c'est ne rien comprendre à la thèse très radicale que nous défendons ici.

On ne soutient pas pareil point de vue (on s'en rend compte) sans paraître exagéré, unilatéral, dépourvu de sens pratique. Le cardinal Pie disait : « Quand la prudence sera partout, le courage ne sera plus nulle part. Vous verrez : nous mourrons de prudence. » Soyons donc une fois de plus utopiques et imprudents : peut-être ces défauts nous feront-ils vivre un jour.

Ordonnons notre exposé de la façon suivante :

1) Qu'entend-on par messe chantée; et dans quel sens est-elle le sommet de la vie chrétienne?

2) L'histoire et la théologie établissent cette supériorité de la messe solennelle; et témoignent de sa souveraine importance dans la vie chrétienne.

3) Quel est l'état actuel de la grand'messe dans nos paroisses; et quelles sont les normes générales pour sa restauration?

I. — Qu'est-ce que la messe chantée ? Dans quel sens est-elle le sommet de la vie chrétienne ?

La messe en elle-même, semble-t-il, indépendamment des modalités accessoires qui peuvent s'y ajouter, jouit d'une telle transcendance qu'elle peut négliger tout adjectif : privée ou publique; lue ou chantée; paroissiale ou pontificale; l'acte essentiel possède une primauté intrinsèque telle que ces différences accidentelles n'entrent pas en ligne de compte.

Et cependant nous croyons pouvoir maintenir notre thèse : la messe chantée *en tant que chantée*, en d'autres termes la messe paroissiale, comme telle, occupe le sommet de la vie chrétienne. La démonstration par l'histoire et la théologie sera donnée dans la deuxième partie. Qu'il nous suffise, pour fixer l'attention sur ce point, d'apporter ici quelques analogies. Une idée ne peut être très féconde tant qu'elle est dépouillée de son expression concrète et de sa forme littéraire; qu'elle n'a pas trouvé son rayonnement et sa puissance de pénétration, grâce aux ressources de l'art et du génie; toutes ses virtualités les plus riches restent stériles.

Le lingot d'or doit être monnayé pour servir à nos échanges. A l'état natif et entouré de sa gangue, le diamant est sans éclat; la taille et le sertissage seuls le font briller de mille feux. Les aliments les plus substantiels sont préalablement rendus assimilables par l'art culinaire et les phénomènes de nutrition de notre organisme; faute de quoi leur nocivité nous serait funeste. On aura compris notre point de vue.

Précisons d'abord le sens et la légitimité de la terminologie usuelle au sujet de la messe. Écartons les appellations : messe privée; messe basse. Il est souvent question, dans les rubriques récentes et même dans les *Rubricae generales Missae*, de messe privée. Et cependant le Concile de Trente et, plus encore le Catéchisme *ad Parochos* ont signalé l'impropriété de cette locution : par sa nature même la messe est réellement commune. Mais le sensible, dans le langage finit toujours par prévaloir sur les réalités invisibles; et

franchement tout dans la célébration privée, malgré l'acolyte communautaire, est bien apparemment privé.

Ne retenons pas davantage l'appellation : messe basse, qui n'est pas plus exacte, quoiqu'il apparaisse dans les églises des religieux surtout. Ces célébrations silencieuses, ces messes chuchotées dans les angles sont évidemment contre l'esprit et la lettre de l'institution eucharistique : d'après les rubriques du missel, la voix du célébrant doit être assez élevée pour que les assistants (tout au moins l'acolyte, s'il n'y a que lui) comprennent : *ut vox audientibus sit accommodata, et quae leguntur intelligant*. On voit le bien fondé d'un avis apposé dans une sacristie de religieux : prière de célébrer à voix imperceptible. La concélébration ancienne, constamment pratiquée en Orient, serait le seul remède à ces abus.

Assurément, il n'est pas question ici de cette liturgie squelettique et expéditive; de ces messes en série de 30 en 30 minutes, pendant lesquelles ont lieu des confessions, un prêche suivi de la distribution de la communion; de ces offices liturgiques où, comme on l'a si bien dit ici même, les fidèles ne voient rien, n'entendent rien, ne disent rien, ne font rien. Nous ne parlons ici que de la messe chantée, que nous voulons d'abord décrire dans toute son ampleur.

a) Par cette appellation de messe chantée du dimanche, nous n'entendons pas simplement la fonction liturgique où les textes s'ornent de mélodies grégoriennes exécutées par une schola; comme pourrait le faire croire l'appellation. Nous envisageons ici des réalités plus hautes. Tous les éléments que l'Église a groupés autour de l'autel pour mettre en pleine valeur ses trésors eucharistiques, doivent dans une grand'messe donner leur plein. Aucun détail (si détail il y a dans ce domaine sacré) ne doit être négligé. Sans parler de la parfaite correction de tous les objets du culte, plus soignés et « mieux mis » le dimanche (n'est-ce pas le jour de toilette pour tous?) : cierges, linges, tapis, vêtements sacrés, encensoir ardent, encens plus fin...; bref c'est le Jour saint, l'assemblée plénière de la famille du Père : toute l'atmosphère du temple doit exprimer ce sentiment; tout doit mieux louer le Seigneur. Mais il y a plus : dans une messe solennelle tous les ordres de la hiérarchie remplissent

leurs fonctions. Le clergé, dans son service dominical, apportera à l'autel une dignité et une ferveur renouvelées. Les ordres inférieurs, suppléés par le sacristain et les acolytes, apporteront le dimanche un concours irréprochable, prêté avec plus de piété et de recueillement. Et les fidèles eux aussi, on l'oublie trop, concélébrent (*pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt*) et leur participation sacerdotale se traduit par les gestes et les attitudes qu'ils doivent prendre au cours du sacrifice. Pour être vivante, une messe dominicale doit attacher une grande importance à ces mouvements de l'assistance.

Il faut avoir été témoin à la cathédrale catholique de Westminster à Londres des attitudes multiples de l'assemblée : debout, assise, à genoux, rythmant toutes leurs stations sur les moindres rites du célébrant, pour apprécier l'importance de ce facteur, presque toujours négligé, en vue de la création d'une atmosphère communautaire, d'une communion unanime de l'assistance.

Enfin et surtout le chant collectif est chargé de faire vibrer la foi de cette chrétienté : c'est l'âme de cette assistance. Que la participation aux parties communes soit unanime; au moins pour les réponses brèves : *Amen, Et cum spiritu tuo, Sursum corda, Deo gratias*, multipliés à cette intention au cours de la liturgie.

On le voit, la messe chantée, dans notre pensée, est tout autre chose qu'un répertoire musical exécuté par une schola pendant une messe. Elle comporte tout un ensemble minutieusement organisé d'actes cultuels, accomplis par tous, clergé et fidèles, avec une fidélité et une ferveur nouvelles, réalisant ainsi le Jour du Seigneur, dans la famille paroissiale, une Synaxe vivante et unanime, qui accomplit son premier devoir : « Souviens-toi de sanctifier le Jour du Seigneur ! »

b) Mais cette Synaxe eucharistique paroissiale comporte une réalité plus profonde; elle n'est pas isolée et autonome dans la vie diocésaine : elle puise à une source sacerdotale plénière, et descend en droite ligne du sacerdoce de l'évêque. Le mystère de la hiérarchie a subi une telle éclipse que plus d'un trouvera purement théoriques les considérations qui vont suivre. Elles nous paraissent trop essentiel-

les et, disons-le, trop opportunes aujourd'hui, pour être omises ici; les prêtres au moins, et, un jour peut-être les fidèles, après la période glaciaire de l'individualisme, y puiseront des éléments substantiels de vie chrétienne.

La grand'messe par excellence, la seule messe solennelle est la messe pontificale. Mais entendons-nous : il ne s'agit pas de ces messes pontificales spectaculaires, beaucoup trop multipliées aujourd'hui, célébrées par un pontife étranger, titulaire d'Asie ou d'Afrique, sur un autel qui n'est pas le sien propre, siégeant dans une cathedra d'emprunt, devant un peuple dont il n'est pas le pasteur (*cujus oves non sunt propriae*); grande fonction d'apparat, dont la pompe extérieure n'enveloppe pas le mystère de la hiérarchie et de l'unité foncière de l'Église diocésaine. Jadis les évêques (et avec combien de raison) déléguaient rarement ce droit de pontifier dans leur diocèse, droit qui leur est exclusif presque sans exception.

Mais nous entendons parler ici de la vraie et authentique messe pontificale, celle qui est célébrée par l'unique grand-prêtre du diocèse, dans sa cathédrale, à son autel, entouré de son presbyterium, présidant l'assemblée de son propre troupeau; bref, messe solennelle par excellence; vraie messe paroissiale de toute la famille diocésaine, dans laquelle le mystère de la hiérarchie et l'unité du sacerdoce diocésain trouvent la plénitude de leur expression.

Nous sommes ici à la source de la spiritualité diocésaine si souhaitable : toutes les messes paroissiales chantées par les prêtres du second ordre, les curés, dans les églises filiales du diocèse, s'alimentent à cette plénitude sacerdotale de l'évêque; elles sont comme le prolongement du sacrifice solennel offert par lui. Unique Prêtre de son Église, lui seul impose les mains et sacre son presbyterium; chacun de ses prêtres a célébré sa première messe en concélébrant avec son évêque et sur son autel; l'autel paroissial n'est sanctifié que par les onctions de l'évêque; et c'est lui encore, pasteur unique de son troupeau diocésain, qui choisit le prêtre comme auxiliaire, pour partager ses sollicitudes pastorales et paître sous sa direction cette portion de son troupeau, la paroisse.

En toute vérité, la vie paroissiale tout entière se rattache à cette plénitude sacerdotale de l'évêque; et dès lors la

grand'messe dominicale est comme le rayonnement de l'autel unique, de l'unique sacerdoce plénier de l'Église diocésaine : sacerdoce, autel, pouvoirs, fidèles, tout découle de cette source unique. C'est dans cette perspective seule que l'obéissance ecclésiastique trouve son fondement et sa grandeur. Sans doute il y a l'obligation morale et canonique; mais les casuistes s'entendent à la minimiser. *Sursum corda* : c'est l'aspect *ontologique* qui doit nous guider dans notre obéissance : tout, dans la nature intime de notre sacerdoce nous crie cette dépendance; dans son essence même notre ministère est pleinement subordonné au pouvoir sacerdotal de l'évêque : tel doit être l'élément formel et intime de notre obéissance.

c) Ces vérités capitales, fort estompées aujourd'hui, prenaient un singulier relief dans la discipline primitive. Il faudrait citer ici toutes les lettres de saint Ignace d'Antioche aux chrétientés d'Afrique et d'Asie, au début du II^e siècle (vers 120), pour se rendre compte que les mystères eucharistiques présidés par l'évêque ou son délégué étaient la vraie source où s'alimentait alors le véritable esprit chrétien. Nous sommes donc en plein dans notre sujet. Une courte citation seulement :

Épître aux Philadelpiens (*Les Pères apostoliques*, Édit. Hemmer et Lejay, 1910, t. III). « Vous donc, enfants de la vraie lumière, fuyez les divisions et les doctrines pernicieuses. Suivez votre Pasteur... Tous ceux qui appartiennent à Dieu et à Jésus-Christ restent unis à leur évêque. Ayez donc soin de ne participer qu'à une seule eucharistie : il n'y a, en effet, qu'une seule chair de Notre-Seigneur, une seule coupe pour nous unir dans son sang, un seul autel, comme il n'y a qu'un seul évêque, entouré du presbyterium et des diacres, les associés de mon ministère : de cette façon vous ferez en toutes choses la volonté du Seigneur. »

Aux Smyrniotes (*ibidem*). « Ne regardez comme valide que l'eucharistie célébrée sous la présidence de l'évêque ou son délégué. Partout où paraît l'évêque, que là aussi soit la communauté, de même que partout où est le Christ Jésus là soit l'Église universelle... »

La tradition conservera longtemps dans sa législation liturgique les vestiges de cette ancienne discipline et de la

compréhension parfaite de la liturgie dominicale : le respect particulier dont on entoure l'autel de l'évêque; seul l'évêque montait à l'autel majeur de sa cathédrale : c'est son autel. Rome a maintenu jusqu'aujourd'hui cette discipline dans les églises patriarcales, seul l'évêque de Rome y célèbre la messe. — La concélébration avec l'évêque, si fréquente jadis, est aujourd'hui encore constante dans les églises orientales. Dans ces mêmes églises, dans toutes les paroisses du diocèse le trône permanent de l'évêque est érigé et reste vide, le prêtre célébrant siégeant *ad scamnum*. Jadis, dans une ville épiscopale, il ne pouvait y avoir le dimanche qu'une assemblée commune présidée par l'évêque. A Rome, dans les nombreuses églises dépendantes, on ne chantera pas la messe avant la messe publique et solennelle du dimanche. Dans ces églises on ne sonnera pas les cloches ce jour, afin que tous se rendent à la liturgie publique, etc... Telles sont toutes les réalités transcendantes contenues dans cette appellation : messe chantée. C'est dans ce sens qu'on peut dire que la messe solennelle pontificale est par excellence la messe chantée dont les messes paroissiales dominicales sont comme l'écho fidèle et prolongé dans tous les foyers de vie chrétienne établis par l'évêque : dans les paroisses. Tous, clergé et fidèles, nous devons restaurer ces profondes réalités, si obliérées, si effacées qu'elles paraissent un raffinement de mystiques ou des conceptions d'un autre âge à jamais périmées. Résignons-nous au rôle d'utopistes.

II. — Arguments de l'histoire et de la théologie

La messe chantée comprise avec tous les éléments que nous avons dits est le sommet de la vie chrétienne. Cette conviction doit nous pénétrer jusqu'aux moelles. Nous ne consentirons un effort persévérant et total que dans la mesure où cette vérité aura pour nous la valeur d'un axiome; et le réalisme ne sera dans l'œuvre que si l'idéalisme est ancré dans l'âme.

Créons cette persuasion par l'histoire et par la théologie.

I. — PAR L'HISTOIRE

Dans toute la tradition chrétienne et longtemps encore au cours du moyen âge, la messe chantée paroissiale est vraiment le point culminant de la vie chrétienne.

Considérons successivement trois périodes :

A. *Jusqu'au IV^e ou V^e siècle.*

Une seule communauté s'organise dans chaque ville autour de l'évêque. C'est dans son église, sous sa présidence, avec le concours du presbyterium et de ses diacres que s'accomplissait le culte, avec l'assistance de tous les fidèles. La réunion du dimanche était obligatoire pour tous. Les textes abondent : nous nous dispensons de les rapporter ici.

Un seul document du V^e siècle, véritable lieu liturgique de premier ordre, doit trouver place ici car il nous fournit des indications précises. C'est une lettre du pape Innocent I^{er} († 417) adressée à Decentius, évêque de Gubbio en Ombrie. Cet évêque hésitait à donner à ses prêtres, chargés de chrétiens ruraux, très distants pourtant de la cité épiscopale, le droit de célébrer la liturgie dominicale séparément : la participation dominicale à l'unique autel du chef de famille semblait ne pouvoir subir aucune exception. Il s'enquit de l'usage de l'Église romaine, qu'Innocent lui fait connaître dans cette lettre : « Quant à l'Eucharistie que nous envoyons le dimanche dans les différents titres (églises des cardinaux-prêtres actuelles) c'est en vain que tu nous consultes, car ici toutes ces églises sont établies dans l'enceinte de la ville. Comme les prêtres qui les desservent ne peuvent s'unir à nous à cause du peuple qui leur est confié, nos acolytes leur portent l'eucharistie bénite par nous, pour qu'ils ne s'estiment pas séparés de notre communion, surtout en ce jour (dimanche). Mais tu ne dois pas en agir ainsi pour tes paroisses (églises rurales) parce que les sacrements ne doivent pas être portés à grande distance, et que d'ailleurs nous-mêmes nous autorisons nos prêtres attachés aux cimetières à accomplir les saints mystères. » Ce document nous paraît péremptoire : on peut souligner trois points :

1) Dans les villes, à Rome en particulier, malgré le nombre et l'importance des églises presbytérales à cette époque (cf. GRISAR, *Histoire de la Rome des papes au moyen âge*, trad. Ledos, 1906, l. I, ch. v et vii : il y avait déjà alors vingt-cinq titres presbytéraux, qui existent encore aujourd'hui et dont les curés sont cardinaux-prêtres), l'unité liturgique du jour du Seigneur est encore affirmée par la participation de tous à l'eucharistie solennelle de l'évêque, au moins par l'envoi des saintes Espèces.

2) Le régime paroissial en est à ses débuts; à Rome dans les cimetières éloignés. Dans d'autres villes le pape engage les évêques à autoriser le dimanche du moins l'eucharistie séparée, à cause de la distance.

3) L'exemple d'Innocent sera bientôt suivi : les évêques accordent aux curés des églises rurales des pouvoirs eucharistiques pour le dimanche. D'autre part, pour inculquer plus efficacement la plénitude du sacerdoce épiscopal, ils maintiennent autant que possible, au moins dans les cités, cette unité de la Liturgie solennelle le dimanche.

La liturgie dominicale, principe d'unité hiérarchique et acte fondamental pour toute la famille chrétienne de la sanctification du dimanche, ressort avec évidence de ce document.

B. Du VI^e au XIV^e siècle.

Une double préoccupation inspire à cette époque le droit ecclésiastique au point de vue qui nous occupe :

1) Le régime paroissial s'organise : les évêques ordonnent des prêtres pour des titres ruraux, avec le droit d'y célébrer séparément le dimanche. Mais en même temps, pour inculquer plus efficacement la plénitude unique de leur sacerdoce, ils maintiennent dans la ville épiscopale l'unique liturgie solennelle du dimanche, avec l'assistance obligatoire des prêtres et des fidèles. Entre de nombreux textes, donnons ici la lettre pastorale, de l'an 797, de Théodulphe, évêque d'Orléans, sous Charlemagne († 821). Elle nous révèle la discipline d'un des sièges les plus importants des Gaules au début du IX^e siècle : « Dans les villes où il y a un évêque, tous les prêtres et les fidèles de la banlieue comme de la cité doivent assister à la messe solennelle jusqu'à la bé-

nédition de l'évêque et la communion. Ils peuvent ensuite regagner leur titre respectif... Et il faut éviter très soigneusement que les prêtres ne célèbrent des messes dans les oratoires et les monastères suburbains... si ce n'est avant 7 heures du matin, portes closes et avec toute précaution, pour éviter que le peuple ne profite de cette occasion de s'abstenir de la grand'messe et de la prédication de l'évêque... » A un autre endroit : « Que les messes célébrées le dimanche par des prêtres ne se fassent pas en public, pour que le peuple ne soit pas détourné de la messe solennelle qui se célèbre régulièrement à 9 heures. » Force nous est d'écourter ces citations si suggestives. Mais le peu que nous donnons ici établit péremptoirement que l'assistance de tous, le dimanche à la grand'messe, et, si possible, à la liturgie pontificale, est l'acte primordial du dimanche chrétien.

En se groupant autour de leur curé dans l'assemblée cultuelle dominicale, l'assemblée paroissiale devait se rappeler qu'ils étaient groupés autour de leur évêque avec leurs frères de la cité épiscopale; car le curé se confondait avec son évêque; il était comme le prolongement de sa paternité, de sa juridiction, de son sacerdoce. On comprend alors qu'à l'exemple de la cité, la paroisse rurale devait puiser dans cette unité cultuelle dominicale, cette unité profonde des esprits et des cœurs. Sans doute cette discipline antique est périmée; mais l'esprit qui l'animait doit être nôtre plus que jamais.

2) Un second point de discipline à cette époque. Tous les fidèles sont tenus le dimanche d'assister à la liturgie solennelle dans leur paroisse respective. La vie chrétienne ne se conçoit pas autrement; c'est un axiome de droit, appliqué sans exception dans toutes les provinces ecclésiastiques, sanctionné par les peines les plus sévères.

Ce précepte grave est rappelé dans les décrets de tous les conciles du VI^e au XIV^e siècle. Quelques décrets au hasard : Concile de Rouen (650), 15^e canon : « Les dimanches et les fêtes tous les fidèles doivent venir aux vêpres (I^{res} vêpres du samedi soir), aux nocturnes et à la messe solennelle. Les doyens doivent veiller à l'observation de cette ordonnance. » Nantes (IX^e siècle) : « Avant la messe, le dimanche, le prêtre doit demander s'il n'y a pas dans l'assemblée

des personnes étrangères à la paroisse, venues là par mépris de leur propre curé; et si quelqu'un conserve de la rancune. Toutes ces personnes doivent être renvoyées. En général on ne doit pas assister à la liturgie dans une paroisse autre que la sienne, sauf en voyage. » Toulouse (1129) : « Tous les paroissiens des deux sexes sont tenus de venir à l'église les dimanches et fêtes, d'y entendre le sermon, l'office divin et la messe entière. »

Tous les conciles légifèrent dans le même sens. Bude en Hongrie (1279) spécifie que les fidèles assisteront aux offices divins le dimanche dans leur propre paroisse et non dans d'autres, non plus que dans les maisons religieuses. Avignon (1282) : « Considérant que les paroissiens en beaucoup d'endroits commencent à désertir les églises paroissiales, se rendant dans les villes ou dans des oratoires privés... » Trèves (1310) défend à tous les prêtres de célébrer le dimanche des messes privées qui pourraient détourner les fidèles de la messe publique et solennelle. Ravenne (1311) rappelle que tous les dimanches on doit faire la bénédiction solennelle de l'eau, et les paroissiens entendront ensuite la messe entière dans leur paroisse sous peine d'excommunication, s'ils ne le font après trois avertissements. Enfin pour ne pas prolonger cette liste, citons en finissant le concile de Lavaur (1368) qui, en vue de parer au danger que courent les âmes (*ut animarum periculis obvictur*) renouvelle avec insistance le précepte de la messe paroissiale. Il inaugure même une discipline très sévère pour en assurer l'observation : le curé proclamera publiquement le dimanche le nom des réfractaires endurcis, et, au besoin les excommuniera.

Les témoignages les plus authentiques établissent donc que l'Église, pendant mille ans, a considéré la grand'messe dominicale comme le centre de la vie paroissiale et la source première et indispensable de l'esprit chrétien : c'est toute notre thèse.

C. A partir du XV^e siècle.

Au XV^e siècle s'accroît la décadence de cette discipline si stricte, nous l'avons vu, de l'assistance à la messe solennelle dans l'église paroissiale. Les conflits se faisaient de plus en plus fréquents sur ce sujet entre les paroisses et les ordres religieux; les casuistes (gens redoutables) s'en mê-

lèrent : la question de l'obligation traditionnelle de la messe paroissiale était posée. Des polémiques très vives se produisirent. Rome ne pouvait tarder à se prononcer. Le pape Sixte IV, dans sa Constitution *Vice illius* du 31 août 1478, quoique lui-même religieux franciscain, dut blâmer les Frères Mineurs : « Il est défendu aux Frères de prêcher que les fidèles ne sont pas tenus d'entendre la messe dans leur paroisse les dimanches et fêtes, vu qu'il est établi par le droit que les paroissiens doivent ces jours-là entendre la messe dans leur église paroissiale à moins qu'ils n'en soient empêchés par une cause légitime. » Nous sommes à la fin du XV^e siècle; l'obligation est encore reconnue.

Ce document devait être le dernier en faveur de notre discipline. Sans nous attarder aux péripéties de cette lutte, donnons le décret pontifical de Léon X du 13 novembre 1517, modifiant officiellement l'ancienne législation, que tant de conciles des siècles précédents avaient maintenue énergiquement : « En vertu de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous déclarons que les fidèles, qui, sans aucun mépris de leur propre pasteur, entendent les dimanches et fêtes la messe dans les églises des religieux, satisfont au précepte de l'Église et ne commettent aucun péché grave ni n'encourent aucune peine ecclésiastique. »

Plus tard pourtant, le concile de Trente rappela discrètement l'ancienne discipline. Après avoir dit à la session 22^e « que les évêques engagent les fidèles à se rendre fréquemment à leur paroisse, au moins le dimanche et les jours de fête », il ajoute, à la session 24^e : « Que chacun est tenu de fréquenter sa paroisse, pour entendre la parole de Dieu, quand il le peut commodément. » Ce rappel trop discret resta presque sans effet. D'ailleurs les papes post-tridentiniens s'empressèrent de lever les scrupules, s'ils existaient. Pie V, par sa constitution de 1567; Clément VIII, par son bref de 1592, abolissent toute disposition contraire à la nouvelle discipline.

En terminant cette enquête rapide, tout à fait concluante pour notre thèse, rappelons que le clergé paroissial est établi par la hiérarchie pour servir d'auxiliaire à l'évêque, seul pasteur de droit divin de son troupeau. Non pas que les services sacrés organisés par le clergé régulier soient superflus; mais ils s'adressent aux gens pressés, partisans le di-

manche d'une dévotion minimiste et expéditive; aux fidèles obligés de ne consacrer à leurs devoirs religieux que quelques minutes courtes et matinales. De là la nécessité de ces séries de messes qui se succèdent à un rythme précipité.

Malheureusement les paroisses elles-mêmes ont subi cet entraînement. De là cette regrettable tendance à vouloir simplifier et écourter de plus en plus les fonctions sacrées. On devine le sort réservé dans ces dispositions à la liturgie solennelle du Jour du Seigneur !

II. — POINT DE VUE THÉOLOGIQUE

Cette discipline antique, si profondément ancrée dans la tradition unanime de la vie chrétienne, nous l'avons vu, n'est pas arbitraire, purement positive et administrative. L'Église n'a tant insisté pendant des siècles que parce que des principes primordiaux y sont engagés.

Deux considérations théologiques.

1) *Nous devons entrer dans la messe : c'est notre messe.*

La messe est en toute réalité le sacrifice de la croix reconstitué, et comme dit saint Thomas, re-présenté; c'est-à-dire rendu de nouveau présent. Mais un élément capital s'y ajoute, une modalité différente (*ratio diversa*) que ne possédait pas la croix. Si nous ne mettons pas fortement en relief cet *apport nouveau* (et plusieurs tombent dans ce défaut), l'institution eucharistique se justifie péniblement, et les Réformés ont beau jeu. Car enfin, si la croix a consommé, et au delà, toute rédemption; si aucun mérite indépendant ne peut s'y ajouter; si tout est consommé, c'est-à-dire réalisé dans une plénitude infinie; pourquoi l'œuvre de la croix reconstituée sur nos autels? C'est que la croix est essentiellement une œuvre de substitution, une œuvre accomplie à notre profit et pour notre compte. Tout baptisé doit être prêtre et victime de cet unique sacrifice; il doit offrir et être offert par le Christ, avec le Christ, dans le Christ, à la gloire du Père.

Or le sacrifice de la croix, dans sa modalité sanglante, charnelle, violente et transitoire, n'était pas assimilable pour nous à travers les siècles. Impossible pour nous, si ce

n'est spirituellement (pareil sacrifice ne suffisait pas à l'Église du Verbe *incarné*) d'offrir réellement le sacrifice de la croix; d'être sensiblement offert avec lui; d'accomplir le rite inséparable de tout sacrifice, à savoir manger la victime offerte et boire son sang. Bref la croix, sacrifice unique, devait être mise à notre portée; rendue assimilable à tous les rachetés de tous les siècles. Elle devait être ritualisée, sacramentalisée et (permettez-moi ces néologismes, pour exprimer cette vérité si lourde de sens) nostrifiée, cultifiée. Telle est la raison d'être de l'Institution eucharistique.

Cette institution permettra à tous les rachetés d'entrer si avant dans le sacrifice de la croix, qu'ils pourront en tout lieu faire l'offrande du pain et du vin, transsubstantiés par les ministres de l'Église; manger en toute vérité la chair même de la victime du Calvaire et boire le calice de son sang.

L'apport nouveau, c'est nous, nous qui manquions à la croix; c'est toute la race des rachetés à travers les siècles; nous, vraiment prêtres et victimes de l'unique sacrifice avec le prêtre et la victime de la croix. Pour contenir cette profonde vérité en une seule formule : la croix a tout mérite et rien appliqué; la messe applique tout sans rien mériter.

Cela étant, voici maintenant la mineure qui intéresse directement notre sujet : or, s'il en est ainsi, l'effort essentiel du culte sera de souder intimement tous les membres au Christ; de les faire entrer profondément dans son grand mystère. Plus les sarments seront unis à la vigne par toutes leurs virtualités, plus aussi le renouvellement de la croix par la messe obtiendra sa fin unique, sa raison d'être. La sainte Église, au moment surtout de nous assimiler par l'eucharistie l'œuvre de la Rédemption, s'emploiera à entraîner toutes nos puissances, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, pour assurer cette cohésion parfaite entre la tête et les membres. Tel est le but de toute la liturgie solennelle, la seule d'ailleurs que l'antiquité ait connue. Tout : gestes, lectures, chants, attitudes, homélie, professions de foi unanimes, tout, porté à sa plus haute expression et que nous avons indiqué par un pauvre mot : messe chantée, tout a pour but de nous entraîner dans l'action du grand mystère : *corda, voces et opera*. L'Église, par sa litur-

gie solennelle, qui plonge ses racines dans toutes ces richesses anciennes que nous avons évoquées plus haut, nous prépare à entrer dans le sacrifice, à le faire nôtre, à donner à l'eucharistie son efficacité essentielle et sa vraie réalité. Une messe solennelle parfaitement célébrée doit renouveler pour nous la scène d'Emmaüs et nous arracher ce cri des disciples enthousiasmés : « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant au dedans de nous, lorsqu'il nous parlait chemin faisant et nous révélait les Écritures ? » Son Épouse le remplace dans ce ministère.

La notion profonde de l'eucharistie nous fait donc comprendre la haute portée de la liturgie solennelle et sa souveraine importance pour la mise en pleine valeur de cette institution ineffable.

2) *Le caractère communautaire et hiérarchique de la messe.*

a) Par sa nature même l'institution eucharistique est essentiellement *collective* : c'est la Cène, le Festin de tous les enfants du Père. La chose est trop évidente pour y insister.

Or la messe privée réduit au minimum ce sentiment collectif; tandis que la messe chantée le porte au maximum. Et qu'on ne dise pas que l'utilisation d'un missel complet peut corriger cette déficience de la liturgie privée. On peut s'exercer au maniement compliqué du missel, ne manquer aucune oraison et aucune mémoire sans prendre nullement conscience de cette grande réalité communautaire qui est toute la liturgie. On arrivera à faire très individuellement une prière matériellement collective. Et même, si une élite peut suppléer à cette insuffisance de la messe privée; le peuple, les petits, la multitude des chrétiens entraînés dans le tourbillon des affaires, tout pesants qu'ils sont des choses de la terre, comment trouveront-ils le coup d'aile nécessaire pour s'élever seuls vers Dieu? Par sa liturgie solennelle, l'Église supplée aux impuissances individuelles. Ici l'association multiplie les capacités de l'individu, et crée un courant puissant qui entraîne les plus faibles; une âme collective circule de proche en proche; la psychologie des foules agit, au service de l'action divine. Tout dans la messe chantée est disposé pour intensifier cette action : que d'in-

vitations à la prière ! Que d'élans communicatifs ! Que de poussées vers Dieu !

Hélas ! cette chaleur communicative a déserté nos assemblées cultuelles : le peuple a froid dans nos églises, il s'y ennuie, y vient comme par corvée, a hâte d'en sortir ; tout dans son attitude dénote que son âme est ailleurs : il ne prie plus. Il est plus que temps de rendre à nos paroisses la grand'messe communautaire traditionnelle, l'assemblée chrétienne toute palpitante de foi et d'amour de nos ancêtres ; et le peuple se remettra à prier.

b) Le caractère *hiérarchique* de la messe chantée, essentiel lui aussi à la notion de l'eucharistie, trouve son plein épanouissement dans la liturgie solennelle. Les rites, les gestes, les attitudes qui spécifient les différents rôles réservés au célébrant, aux ministres, aux fidèles selon l'ordre hiérarchique, prennent une ampleur et une expression, singulièrement estompés dans une messe privée.

Au surplus c'est au pouvoir hiérarchique de l'Église qu'il appartient de sanctifier ses enfants par les moyens appropriés. En nous confiant à notre Mère et en appliquant fidèlement les méthodes choisies par elle, nous sommes assurés du succès. Or la liturgie dominicale traditionnelle, celle qui met en pleine valeur tous les rites que l'Église a établis et qu'elle garde jalousement est incontestablement la liturgie solennelle.

En terminant ce second point, nous sommes donc en droit de conclure, appuyés sur l'histoire et la théologie, que la messe dominicale solennelle doit retrouver la première place dans la piété du peuple chrétien.

III. — Où en sommes-nous ? Que devons-nous faire ?

Avant de suggérer rapidement quelques règles générales de travail, en vue de restaurer la messe paroissiale, demandons-nous quel est aujourd'hui l'état d'esprit et la pratique actuelle au sujet de la messe paroissiale. Une enquête sommaire permet d'établir quatre groupes.

1) Plusieurs paroisses ont abandonné ou à peu près la

grand'messe. Je ne parle pas des dessertes; mais des paroisses normales. Sauf à quelques très grandes fêtes la grand'messe n'existe plus. Quelquefois on donne le change par des auditions musicales et des chants pendant une messe basse; ou bien le prêtre chante à sa fantaisie quelques pièces : Préface, *Pater*..., mais en réalité, la grand'messe a disparu. Les prétextes ne manquent pas : réduction successive du personnel : organistes, chantres, enfants de chœur; nécessité, dans les villes surtout, d'assurer le rythme régulier des messes basses, plus nécessaires pour l'obligation que la grand'messe; nécessité plus grande de la prédication qu'il faudrait écourter à une grand'messe, etc... Quelquefois la grand'messe a été avancée pour permettre aux fidèles d'y assister et de communier : initiative très louable en soi, mais qui pourrait amener, si l'on n'y prend garde, une regrettable réduction et même une insensible suppression de la messe solennelle.

Une sévère et rapide réaction est nécessaire; sans quoi infailliblement ces paroisses perdront toute vie liturgique.

2) La catégorie des paroisses où la grand'messe se célèbre selon une respectable routine : tous, clergé, chantres, acolytes, fidèles, donnent l'impression d'être en service commandé : assistance muette et ennuyée; acolytes distraits et dissipés; aucun élan vivifiant; l'âme a déserté cette assemblée. Cette fidélité machinale est méritoire sans doute. Grâce à elle, ce cadre cultuel est matériellement conservé. Le moment est venu d'infuser à cet organisme un sang nouveau, et cette liturgie engourdie sera transformée en assemblée chantante et priante, vrai foyer de vie paroissiale.

3) Dans un nombre assez considérable de paroisses on trouve le louable souci de solenniser le dimanche; mais les méthodes employées ne sont pas irréprochables. Au lieu de mettre en valeur la messe solennelle par les moyens authentiques et efficaces de l'Église et de respecter fidèlement les règles établies, on utilise de préférence les procédés modernes : programmes musicaux annoncés à l'instar de concerts avec le concours d'artistes profanes; prédicateurs à la mode; rites nouveaux; assistance choisie : bref, toute une action sans aucun rapport avec une assemblée liturgi-

que. Pour d'autres, d'ailleurs bien disposés, l'effort consiste à grouper dans le chœur, autour d'un harmonium et sous la direction d'une religieuse, une schola de jeunes filles. C'est admissible comme procédé d'initiation et d'entraînement; mais souvent le système devient définitif, et c'est le pensionnat qui monopolise la participation. La liturgie tombe en quenouille; la nef masculine surtout est plus silencieuse que jamais et, une fois de plus, la religion passe pour une occupation de femmes.

4) Enfin les paroisses de plus en plus nombreuses, qui utilisent la liturgie telle que l'Église nous la donne aujourd'hui, pour donner à la vie paroissiale et avant tout à la synaxe solennelle du dimanche son maximum de rendement spirituel. Sans attendre des réformes problématiques et assurément encore lointaines, ils mettent en valeur, sans plus attendre, le missel actuel, avec la conviction que, tel quel, il renferme tant de trésors ignorés et de richesses assimilables au peuple chrétien qu'un immense et très fécond travail peut et doit s'accomplir. Plusieurs paroisses ont été transformées par ces efforts persévérants : puissent-elles se multiplier encore!

Pour agir dans ces différents milieux, donnons très rapidement quelques indications pratiques. D'autres ont charge d'aborder la question des méthodes; j'empiète un peu sur leur sujet, mais par quelques mots seulement.

a) *Préparation lente des esprits.* Ne pas commencer d'emblée, mais consacrer plusieurs mois et même une année, s'il le faut, à persuader les paroissiens de la nécessité d'une participation active de tous, de façon à la faire désirer et même demander par eux. Il faut créer en eux une mentalité nouvelle, un esprit communautaire; comme disait par boutade un confrère : « Ils doivent changer de religion, sinon rien à faire. » Utiliser tout à cette fin : instructions, catéchisme, associations, etc... Chez les religieuses et les personnes pieuses surtout... Tout ce travail, avec grande patience, douceur et persévérance. J'ai connu des confrères qui entreprirent une réforme radicale au lendemain d'un congrès liturgique... après un mois : échec, découragement du confrère, son indifférence et même son hostilité : « J'ai essayé et cela n'a rien donné. »

b) *Transcendance de la messe paroissiale.* Rien ne peut porter préjudice à la messe solennelle du jour du Seigneur : la sanctification du dimanche est à ce prix. Donner plus d'importance, soit par la préparation, soit par la longueur, soit par toute autre attraction, aux saluts, processions, adoration nocturne, etc., c'est indirectement porter préjudice à la messe solennelle dominicale. Il ne faut pas supprimer, mais hiérarchiser. Le vrai apôtre de l'eucharistie doit assurer avant tout l'estime et le zèle pour la sanctification du JOUR DU SEIGNEUR par la messe solennelle du dimanche.

c) *Tout sacrifier au caractère communautaire.* Tout : l'existence de la schola, la perfection du chant, la variété du répertoire, l'organisation des groupes, tout doit être sacrifié en vue d'obtenir la participation active de tous : c'est le but essentiel de l'action liturgique. La mission de la schola est d'exécuter les pièces qui liturgiquement lui sont destinées. Si on l'utilise pour l'entraînement du peuple, que ce soit tout à fait *provisoire* et que les membres soient plutôt dispersés pour éviter la mise en avant d'un groupe. Obtenir à tout prix le chant collectif de tous au moins pour les réponses brèves : *Et cum spiritu tuo, Amen, Deo gratias, etc...* C'est le premier résultat à obtenir; il est très important. Pour le répertoire, n'apprendre qu'une messe, la plus simple, sans craindre la monotonie, jusqu'à ce qu'elle soit connue par cœur par tous comme le *Pater*. Les scholas, les groupes, les artistes pointus et exigeants sont souvent les ennemis du caractère *communautaire*. Il me semble pouvoir me résumer en disant : le mieux possible, mais tous ensemble.

Je soumets, Révérends Confrères, ces réflexions à votre jugement et à vos discussions. Pardonnez-moi les affirmations qui pourraient paraître outrancières; elles sont l'écho d'une conviction tellement profonde que j'ai eu peine à en modérer l'expression.